

# « Gare à la paralysie du fédéralisme »

**POLITIQUE** Paul Magnette insiste : « Il faut une concertation plus régulière entre entités »

- ▶ Première réunion du comité de concertation, ce mercredi matin.
- ▶ Régions et fédéral se parlent. Enfin !

Ce mercredi, les sept chefs de gouvernement du Royaume se retrouvent à la table du comité de concertation. Ce sera la première fois que cette instance se réunit depuis la constitution des nouvelles majorités (l'été pour les Régions, le 11 octobre pour le fédéral). Une rencontre attendue avec une certaine impatience, c'est un euphémisme, par les entités fédérées, Paul Magnette (PS), le ministre-président wallon, en tête.

## Cette rencontre au sommet aurait dû être fixée plus tôt ?

Bien sûr ! Jusqu'ici, nous avons simplement eu droit à une réunion préparatoire (NDLR : programmée le 10 décembre, elle a été retardée au 8 janvier, décès de la reine Fabiola oblige). Et là, nous avons eu droit à royale-

ment une heure dans l'agenda surchargé du Premier ministre. C'était un rendez-vous très formel, nous n'avons pas parlé du fond.

## Cela pose vraiment problème ?

Oui, il y a beaucoup de dossiers potentiellement à forte tension. Nous jouons tous au maximum la loyauté fédérale, mais cela devient vraiment limite.

## A quoi pensez-vous ?

Il y a d'abord des dossiers qui sont en rade depuis longtemps, comme la Commission nationale Climat. Ou encore l'impact de certaines décisions fédérales pour les finances des Régions, comme la taxe sur les intercommunales ou la réforme des allocations d'insertion ; ou les Communautés, comme la réforme des pensions pour les profs. Nous devons aussi définir une position belge à défendre au niveau européen, sur les normes SEC et la comptabilisation des investissements. Mais, surtout, il est urgent de parler de la lutte contre le radicalisme.

## Parce que chaque niveau de pouvoir y va de son plan ?

Parce que ni les Régions, ni les Communautés, ni même les communes, n'ont d'information. On est au niveau d'alerte 3 mais, sur le terrain, personne ne sait ce qu'il doit faire. Nous avons reçu les communes lundi : même le bourgmestre de Verviers, pourtant le plus concerné, n'est pas informé. Les polices locales se plaignent aussi de ne pas recevoir d'information de la police fédérale. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir demandé au fédéral de collaborer. Mais nous n'avons pas obtenu de réponse.

## Bref, il y a urgence ?

Oui. Et pourtant, nous n'aurons que deux ou trois heures, ce n'est pas beaucoup. Parce qu'il y a encore d'autres sujets dont nous aurions aimé discuter. Par exemple la SNCB : on entend beaucoup de choses sur le Thalys, les lignes rurales.

## Faut-il revoir le fonctionnement du comité de concertation ?

Oui ! Il doit se réunir beaucoup plus souvent. Geert Bourgeois a par ailleurs soulevé deux questions : est-ce seulement le Premier ministre qui doit pouvoir saisir cette instance ? Les réunions doivent-elles se passer au Seize, rue de la Loi ? On est encore dans une logique où le comité de concertation était une instance de résolution des conflits. Cela doit devenir un vrai « Bundesrat », où les chefs des différents gouvernements discutent régulièrement, et en amont, des sujets.

## C'est d'autant plus nécessaire,

## dans une Belgique fédérale ?

Oui ! Sinon, notre fédéralisme sera difficile à faire fonctionner. La situation est paradoxale : nous traversons une période sans revendication communautaire et il y a pourtant un risque de paralysie du système si on ne change pas les modes de concertation. ■

Propos recueillis par  
**VÉRONIQUE LAMQUIN**

## ORDRE DU JOUR

### 17 dossiers sur la table

Le fédéral a inscrit à l'ordre du jour 8 points, plutôt techniques : statut de régulateur dans le secteur postes-télécoms, zones franches.... Mais les sujets les plus épineux seront évo-

qués par les gouvernements du Sud du pays (lire ci-contre pour la Wallonie). La Région bruxelloise souhaite pour sa part évoquer le Réseau express régional (RER), dont les délais ne cessent de s'allonger, ainsi que les institutions culturelles fédérales et le financement des établissements

scientifiques fédéraux présents sur le sol de la capitale ou encore l'impact de certaines décisions fédérales sur les Régions et pouvoirs locaux. Quant au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il entend aborder l'impact de la réforme des pensions sur les enseignants. (b)

## budget Les Communautés invitent le fédéral à être loyal

Les ministres-présidents flamand et francophone, Geert Bourgeois (N-VA) et Rudy Demotte (PS) se sont rencontrés mardi pour évoquer une série de convergences. Tour d'horizon.

**Le fédéral prié de régler ses factures.** C'est une demande pressante des deux grandes entités du pays. Les deux présidents rappellent que, sous la précédente législature, il avait été décidé d'identifier qui, du pouvoir fédéral ou des entités fédérées, devait supporter certaines charges relevant des pouvoirs locaux. Pour Rudy Demotte et Geert Bourgeois, les dépenses pour les services de secours (pompiers), les services de police, les CPAS et les pensions de certains fonctionnaires doivent être prises en charge par le pouvoir fédéral. « C'est une

question de loyauté fédérale », précise Rudy Demotte qui regrette l'ambiguïté entretenue jusqu'ici par les pilotes budgétaires du gouvernement Michel : « Les entités locales, les communes comme les provinces font partie de notre Budget, celui de l'Entité II. Or, sur les terrains de la police, des services de secours ou des CPAS, c'est l'Entité I (celle du fédéral, NDLR) qui exerce la plus grosse responsabilité. »

« C'est la commanditaire de nombre de tâches que les communes doivent assumer. Il est donc logique que le fédéral paie la facture », soutient Geert Bourgeois. La Banque nationale est censée depuis des mois de réaliser un rapport pour clarifier les charges budgétaires imputées à chaque niveau de pouvoir. Un rapport qui ne cesse

d'être reporté aux calendes grecques...

**La rénovation du Conservatoire de Bruxelles.** Les deux grandes entités du pays confirment l'accord financier, soit la prise en charge d'un tiers des coûts des travaux, à parts égales, par la Communauté française, la Communauté flamande et

l'Etat fédéral, via la régie des Bâtiments. Mais Rudy Demotte avertit : « Il s'agit d'une situation exceptionnelle : il ne faudrait pas que le gouvernement fédéral considère que nous devons chaque fois jouer les pompiers. » Par ailleurs, les deux Communautés se concerteront pour faire progresser la création des 15.000 places scolaires dans la capitale, freinée par le manque d'espaces constructibles.

**Représentation internationale.** Les deux

communautés revendiquent une meilleure représentation au sein des organes internationaux et un statut diplomatique spécifique dans le cadre des relations internationales.

**Lutte contre le radicalisme.** Des échanges de bonnes pratiques seront réalisés pour mieux combattre le phénomène. Des groupes de travail commun seront mis en place. Parmi les expériences existantes, le

ministre-président francophone a épinglé celle qui, au nord du pays, mobilise une équipe d'intervention opérant une médiation sur le terrain.

**Négociation avec l'Europe.** C'est un autre point que les Communautés veulent mettre à l'ordre du jour d'un comité de concertation entre le fédéral et les fédérés : les dépenses d'investissement. La comptabilité européenne bride actuellement les volontés d'investissement en ne distin-

quant pas ce type de dépenses des autres. Concrètement, le total des dépenses d'un investissement doit figurer dans la trajectoire budgétaire annuelle, sans autoriser un amortissement sur plusieurs années. « Une règle comptable qui, évidemment, inhibe certaines communes dans leur souhait d'investir. C'est une décision budgétaire néfaste pour l'économie », souligne Rudy Demotte. ■

**DIRK VANOVERBEKE**